



Pau, le 7 mars 2022

Journée du 8 mars 2022

Parce que l'Égalité doit devenir enfin maintenant une réalité, le 8 mars prochain, le SNES-FSU appelle tou-te-s les personnels à se mobiliser et à participer aux actions organisées dans les territoires sous toutes ces formes (grèves, rassemblements, manifestations, débrayages).

Le 8 mars, les femmes, et des hommes, se mobilisent partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs. **Les femmes représentent 63% des personnels de la Fonction publique. Elles sont majoritaires parmi les bas salaires et 70% d'entre elles figurent parmi les 10% des emplois les moins rémunérés. Dans nos métiers, particulièrement féminisés, la rémunération des enseignantes est inférieure de 16% à celle des enseignants.** De nombreuses collègues ont recours au temps partiel afin de limiter la surcharge de travail inadmissible imposée, par exemple, par les deux heures supplémentaires obligatoires.

À la retraite, elles continuent de subir de fortes injustices concernant leurs pensions qui, hors réversion, restent 40% inférieures à celle des agents masculins. **Le 8 mars 2022 : soyons nombreuses et nombreux en grève pour l'égalité salariale, pour obtenir de nouveaux droits, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et pour combattre toutes les idées réactionnaires !**

À PAU, un rassemblement intersyndical est organisé à 16h place Royale. Il sera suivi d'un rassemblement devant la préfecture à partir de 18 heures à l'appel du mouvement militant féministe « Nous toutes ». Une convergence sous la forme d'un cortège de la place Royale à la préfecture pour rejoindre le rassemblement « Nous toutes » est prévue.

Journée d'appel intersyndical à la grève du jeudi 17 mars 2022

L'augmentation des salaires et des pensions : une priorité pour toutes et tous !

Les salarié-es du secteur public comme privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes. Beaucoup ont exprimé leurs exigences en se mobilisant, ces dernières semaines, dans leur entreprise, leur service, leur branche professionnelle ou encore le **27 janvier 2022**.

Ainsi en est-il des personnels des services publics, à l'instar de celles et ceux de l'éducation nationale, des soignant-es, des travailleurs sociaux...

La jeunesse est-elle aussi est confrontée à une grande précarité de vie et de travail et à la pauvreté. **En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur un an.** Nous reviendrons vers vous pour préciser les modalités des manifestations dans notre département.

Pour le bureau, Renaud Robert, secrétaire départemental

Mouvements de mutations 2022

• **Mouvement intra-académique**

Le serveur **SIAM** devrait être **ouvert du 15 au 31 mars**. La circulaire du mouvement, qui donnera le calendrier détaillé des procédures du mouvement sera publiée au même moment. Le système de prise de rendez-vous téléphonique mis en place en 2021 évolue, avec l'abandon du recours à un logiciel payant au profit d'un outil développé par le SNES : *seul.e.s les syndiqué.e.s pourront prendre un rendez-vous, via leur espace adhérent sur le site du SNES-FSU national, afin d'être rappelé et conseillé par un commissaire paritaire.* Les non syndiqués pourront nous joindre pendant nos permanences. Dès la fermeture du serveur il faudra télécharger et imprimer soi-même la confirmation de demande de mutation, puis la remettre, avec toutes les pièces justificatives, au chef d'établissement qui devra transmettre le dossier complet au rectorat avant une date butoir qui sera indiquée ultérieurement.

Nous vous recommandons de préparer à l'avance toutes les pièces justificatives qui s'avèreraient essentielles (ex : justificatif de domicile - copies du livret de famille).

Mi - mai 2022, le rectorat affichera les projets de barèmes, et il sera alors possible de **contester et/ou modifier les vœux, en saisissant le SNES-FSU pour être accompagné dans ces démarches.** Nous rappelons que la liste des postes qui apparaîtra dans SIAM ne sera qu'indicative et pourra être modifiée bien après la fermeture du serveur.

Aussi, il ne faut pas hésiter à demander des communes, des établissements qui ne font pas apparaître de postes vacants.

Il est indispensable de se rapprocher du SNES-FSU pour adopter la meilleure stratégie de mutation.

• **Mouvement inter-académique**

Pour être accompagné lors de la **formulation d'un recours à l'issue de la publication des résultats**, il faudra envoyer un mail à emploi@snes.edu en précisant toutes les informations (nom, discipline, numéro de téléphone) pour être contacté au plus tôt (mais pas forcément dans la journée, faire preuve d'un peu de patience : merci !).

Une équipe de militant.e.s du SNES-FSU national assurera également des permanences téléphoniques spécifiques au 01 40 63 28 60 les 9, 10, 11, 12, 14 et 15 mars de 9 h à 17 h 30, mais l'adresse électronique indiquée ci-dessus doit-être privilégiée.

Des informations sont disponibles aux liens suivants :

<https://www.snes.edu/ma-carriere/mutations/mutations-inter-2022-recours/>
<https://www.snes.edu/ma-carriere/mutations/recours-postes-specifiques-ou-postes-a-profil/>

CTSD du mardi 8 mars 2022 : créations et suppressions de postes

La réunion de préparation du CTSD a eu lieu le vendredi 5 mars. Le bilan est négatif avec **moins 10 postes dans le second degré**. Nous avons dénoncé certaines situations, obtenu l'annulation de deux suppressions de postes et émis des propositions de créations. Nous devrions avoir la réponse lors de la tenue de l'instance. Aucune prise en compte pédagogique des conséquences de la pandémie : la demande intersyndicale de moratoire sur les suppressions de postes et de collectif budgétaire n'a pas été entendue.